



Surendettement et litige avec le cabinet 1640

Par **megsacha**, le **06/04/2017** à **10:58**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rnrnMon plan de surendettement à débuté en août 2012 et sur les 4 organismes, money bank pour des raisons techniques m à mise au cabinet 1640. Les 3 premières mensualités de 13e10 n'étant pas prélevées sur mon compte, j'ai eu à faire à une certaine dame du cabinet qui m'a mis la pression et menacée donc au final, j'ai dû donner 12 chèques de 100E car pas voulu de prélèvement sur compte sinon c'était 300e par carte bancaire.rnNovembre 2016, j'ai demandé à nouveau d'être prélevée sur le compte car eu souci avec chéquier. Refus et agressive en me disant qu'elle ne poserait pas les chèques. Plus donné de chèques pour l'année. Harcelée par courrier et même sur mon tel du travail. Vu assistante sociale et point informations qui m'ont dit de demander remboursement. Courrier envoyé en AR et depuis plus harcelée du tout. C'est déjà une bonne chose.rnMa dette du plan était de 180e et depuis janvier 2013 à novembre 2016 j'ai donné 100E PAR MOIS.rnCette pression et harcèlement nous fait faire des bêtises qui nous coûtent moralement et financièrement. rnQue puis-je faire?rnMerci

Par **amajuris**, le **06/04/2017** à **13:20**

bonjour,rnquand vous donnez un chèque, son bénéficiaire peut l'encaisser immédiatement.rnvous n'indiquez pas si votre dossier de surendettement a été jugé recevable par la commission de surendettement et si des créanciers s'y sont opposés.rnil n'est pas anormal que votre créancier veuille récupérer son argent.rnsalutations